

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 25 octobre 2018

DCM N° 18-10-25-7

Objet : Contrat de Ville 2018 : 3ème programmation.

Rapporteur: Mme SAADI

Le Contrat de Ville de Metz Métropole permet le soutien à des projets associatifs répondant aux objectifs validés par l'ensemble des signataires.

Pour cette troisième et dernière programmation, il s'agit de soutenir de nouvelles actions de cohésion sociale, en soutenant le démarrage d'une jeune association (La Courte Echelle de Bellecroix), en développant la pratique des cultures urbaines, de théâtre ou en s'interrogeant sur la place des femmes dans le rap.

A travers le Conseil Citoyens, le Contrat de Ville s'est engagé à renforcer la participation citoyenne dans les quartiers de la Politique de la Ville.

La création d'un Fonds de Participation des Habitants, dispositif visant à soutenir des initiatives citoyennes, en est la suite logique. Le Fonds de Participation des Habitants facilitera l'émergence de micro-projets portés par les habitants, pour les habitants.

En ce qui concerne l'aménagement d'un espace FLE, le bon exercice de la participation d'un individu à la vie de la collectivité repose en grande partie à sa maîtrise de la langue, tant à l'écrit qu'à l'oral, pour son intégration sociale, personnelle et professionnelle.

Le besoin en formation de Français Langue Etrangère ne fait que croître et a été identifié comme l'enjeu prioritaire dans les quartiers par les conseillers citoyens, les acteurs associatifs, les partenaires du milieu éducatif et du secteur professionnel.

L'équipe du GIP "Formation tout au long de la vie", rattachée au Centre Académique des Examens et des Certifications, forte de son expérience en formation FLE, et par ailleurs soutenue à ce titre par l'Etat, a proposé à la Ville de Metz un projet innovant et ambitieux.

Il s'agit, en lien direct avec tous les acteurs oeuvrant dans le champ de l'apprentissage du français, d'aménager un espace ressources au plus près des bénéficiaires, dans des locaux réaménagés par LogiEst, dans le cadre du projet ANRU, Cour du Languedoc.

Cet espace permettra aux bénévoles des associations qui accueillent plusieurs centaines de personnes chaque semaine, de trouver des formations adaptées à leurs besoins, formation de base pour les nouveaux intervenants en FLE, de perfectionnement pour les plus expérimentés.

Il s'agira également, aux côtés des associations d'insertion, de proposer des formations de français professionnel "sur mesure". Cet espace sera également un lieu d'autoformation

accessible au public le plus autonome, qui pourra bénéficier de matériel informatique et de logiciels dédiés.

Dans le contexte politique tourmenté que nous vivons, la Politique de la Ville s'honore à retisser les liens sociaux, parfois distendus, entre les habitants d'un même territoire. En facilitant l'accès à la maîtrise de la langue française pour les habitants de nos quartiers sensibles, le Contrat de Ville remplit sa mission fondamentale de cohésion sociale et d'intégration sans laquelle notre démocratie serait en danger.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Budget Primitif,

VU la Loi n°2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014,

VU la circulaire CGET du 13 juin 2014 portant réforme de la géographie d'intervention de la politique de la ville,

VU le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

VU la correspondance du Sous-Préfet chargé de mission auprès du Préfet de la région Lorraine, Préfet de la Moselle, du 2 février 2015 concernant la géographie d'intervention de la politique de la ville,

VU le Contrat de Ville de Metz Métropole signé le 3 juillet 2015,

CONSIDERANT l'intérêt des projets présentés au regard du développement social, urbain et économique des quartiers visés par la Politique de la Ville,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'APPROUVER** et de participer pour une dépense de 57 150 € au financement des actions suivantes pour le Contrat de Ville 2015-2020 – 3^{ème} programmation 2018 :

COJEP

Fonds de participation des habitants 11 000 €

COLLEGE DES HAUTS DE BLEMONT

Projet théâtre 650 €

<u>LA COURTE ECHELLE</u> Soutien au démarrage	2 500 €
<u>ENERGIES URBAINES</u> Projet artistique	4 000 €
<u>GIP Formation Tout au Long de la Vie</u> Dispositif de français, langue étrangère	35 000 €
<u>LA PASSERELLE</u> Les dames du rap	4 000 €

- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et avenants à intervenir avec les bénéficiaires et les pièces contractuelles correspondant au présent rapport.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Pour le Maire
L'Adjointe de Quartiers Déléguée,

Selima SAADI

<p>Service à l'origine de la DCM : Cellule de gestion Pôle Politique de la ville, cohésion territoriale et insertion Commissions : Commission Cohésion Sociale Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions</p>

<p>Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz , Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération. Membres assistant à la séance : 38 Absents : 17 Dont excusés : 9</p>

<p>Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ</p>
--